Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260214-2026006-DE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 10 février 2026

Délibération n°2026-006	
MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA TRIBUNE/VESTIAIRE ET CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE DE LA COMMUNE DE PONT-L'ABBÉ – AVIS SUR LES MODIFICATIONS EN COURS D'EXÉCUTION DU LOT N°3 VALANT AVENANT	Classification 1.1 Marchés publics

L'an deux mille vingt six, le dix février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatre février deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, au Centre culturel Le Triskell, Rue Mstislav Rostropovitch à Pont-l'Abbé,

Présidence : Stéphane LE DOARÉ
Secrétaire : Annie BRAULT
Rapporteur : Jacques TANGUY

Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 25
Nombre de Votants (liste en annexe) : 27

EXPOSE :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;
VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2123-1, R2123-1, et L. 2194-1 ;
VU la délibération n°10 du 22 juillet 2025 du Conseil Municipal ;
VU la délibération n°16 du 30 septembre 2025 du Conseil Municipal ;
VU la délibération n°2025-12-05 du 16 décembre 2025 du Conseil Municipal ;
VU l'avis favorable de la commission consultative des marchés publics réunie le 26 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre des travaux en cours de réalisation de la rénovation de la tribune/vestiaire et création d'un terrain de football synthétique de la commune, des adaptations et des prestations nouvelles engendrant des plus-values sont apparues nécessaires entraînant des modifications du programme des travaux pour le lot n°3 précité «GROS ŒUVRE» dont l'entreprise titulaire est la société MLG CONSTRUCTION à Plonéour-Lanvern ;

CONSIDÉRANT que, dans la continuité des délibérations n°10 du 22 juillet 2025, n°16 du 30 septembre 2025 et n°2025-12-05 du 16 décembre 2025, la rénovation de la tribune et des vestiaires ainsi que la réalisation d'un terrain de football synthétique et des aménagements périphériques situés 10 bis rue Louis LAGADIC, nécessite des modifications en cours d'exécution ;

Rappel du cadre de l'opération :

Afin d'envisager le plus efficacement le projet, la maîtrise d'œuvre assurée par le cabinet « Atelier jean-thomas Gossart & caetera architecte », accompagne le maître d'ouvrage. À l'issue de la consultation du 19 janvier 2024, prenant la forme de la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, les entreprises de travaux des 16 lots ont été retenues. Un tableau de suivi budgétaire a été présenté par le Maître d'œuvre.

Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260214-2026006-DE

La présente note de synthèse a pour objet de vous proposer des modifications en cours d'exécution des marchés publics

1-La modification en cours d'exécution valant avenant n°03 concernant le lot n°3 «GROS OEUVRE» dont l'entreprise titulaire est la société MLG CONSTRUCTION à Plonéour Lanvern:

Le montant initial du marché public précité numéroté 2024-013 est 355 000,00 € HT soit 426 000,00 € TTC.

Les modifications de l'avenant n°03 sont décrites dans :

- Le devis n° 251018 du 21/10/2025 pour un montant de + 6 179,59 € HT soit + 7 415,51 € TTC .

Le montant total du marché public s'élève désormais à 397 936,78 € HT soit 477 524,14 € TTC et a été validé par la maitrise d'œuvre. Le devis porte sur des plus-values qui se déclinent comme suivent :

Suite à la dépose des garde-corps existants par l'entreprise de serrurerie et le tronçonnage partiel et incomplet et le traitement à froid par ladite entreprise, il est demandé à l'entreprise MLG de reboucher l'ensemble des pieds des poteaux y compris tronçonnage en négatif, traitement de passivation, protection des garde-corps neufs.

La prestation comprend :

- Protection des garde-corps ;
- Ponçage des anciens pieds de poteaux et du béton périphérique afin d'assurer une adhérence sur le support (supprimer la galvanisation à froid mise en œuvre par l'entreprise LOBLIGEOIS) ;
- Sciage des pieds de poteaux en négatif (non sciés par l'entreprise LOBLIGEOIS) ;
- Passivation des aciers au PCI Nanocret AP ;
- Réfection au Nanocret ;
- Coffrage et reprise des nez de marches, et des angles tribunes abîmés par l'entreprise LOBLIGEOIS.

Les modifications sont qualifiées de travaux supplémentaires non substantielles qui sont devenus nécessaires (en vertu de l'article L. 2194-1-5 et 6° du code de la commande publique) au bon achèvement de la rénovation de l'ouvrage.

Pour rappel sur les précédents avenants :

1-Le montant de la modification en cours d'exécution valant avenant n°01 au marché public n°2024-013 s'élève à + 26 803,60 € HT soit + 32 164,32 € TTC, portant le montant global du marché à 381 803.60 € HT soit 458 164.32 € TTC, sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme par l'application des modalités de variation des prix prévues au contrat public.

2-Le montant de la modification en cours d'exécution valant avenant n°02 au marché public n°2024-013 s'élève à + 9 953.59 € HT soit + 11 944.31 € TTC, portant le montant global du marché à 391 757.19 € HT soit 470 108.63 € TTC, sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme par l'application des modalités de variation des prix prévues au contrat public.

Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260214-2026006-DE

Avec la proposition d'avenant n°3, l'augmentation totale des prestations supplémentaires sur le montant du marché initial atteint + 12,09 %.

Le présent avenant n°03 est rendu exécutoire à compter de sa notification au titulaire.

Les clauses et les conditions du marché public initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par l'avenant n°03 au lot n°03.

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Consultative des Marchés Publics le 26 janvier 2026 sur l'avenant n°03 au marché public n° 2024-013,

Vu l'information faite à la commission finances du 29 janvier 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITÉ avec 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS : Monsieur Laurent CAVALOC, Madame Véronique BLANCHET, Monsieur Yves CANEVET, Monsieur Frédéric LE LOC'H et Madame MARCHAL Émilie :

- **APPROUVE** l'acte modificatif n°03 valant avenant n°03 précité pour la commune de Pont-L'Abbé formalisant l'augmentation escomptée concernant le marché public n° 2024-013 (lot n°3) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

LE MAIRE,

VILLE DE PONT-L'ABBÉ Finistère

Stéphane LE DOARÉ

Fait à Pont l'Abbé le 10 février 2026
Délibération certifiée exécutoire par le Maire,

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « *lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif* ».

Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260214-2026006-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2026

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
LE GUEN Éric	X		
CHOLET Caroline	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
GUÉGUEN Viviane	X		
MOTREFF Laurent	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
TANGUY Jacques	X		
BRAULT Annie	X		
MORVEZEN Mireille	X		
CRÉDOU Gérard		X	
RICHARD Jean-Luc	X		
DEFACQ Marc	X		
DIONISI Michelle	X		
DRÉAU Valérie	X		
WILLIEME Patricia		X	
HELIAS Fabienne	X		
DURAND David	X		
ANSQUER Olivier	X		
COSSEC Sophie	X		
HIRIART Yann	X		
SCHOCK Thibaut	X		
BEAUSSART Marie		X	POUVOIR à Marc DEFACQ
MARCHAL Émilie		X	POUVOIR à Yves CANEVET
LEMARIÉ Bernard	X		
LE LOC'H Frédéric	X		
CANEVET Yves	X		
BLANCHET Véronique	X		
CAVALOC Laurent	X		

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de Pouvoirs : 2

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Hervé Jacq, Conseiller aux Décideurs Locaux - SGC de DOUARNENEZ
Aurélie Larnicol, assistante de direction